

LA LETTRE DES EMPLOYEURS

Année 2006 - Numéro 563

Date de parution : 20 juin 2006 - ISSN 0295-5512

Edito : Le respect de la parole et aussi important que le respect de la signature.

Le 1er octobre 2005, les administrateurs employeurs du Conseil d'administration du Régime Général des Salariés démissionnaient en bloc de la CPS, à cause de la mauvaise répartition des sièges au Conseil d'administration du Régime Général des Salariés, rendant impossible pour les employeurs toute prise de décision. Par cette démission, les employeurs dénonçaient les décisions prises à l'époque par les représentants des salariés siégeant à la Caisse (Feuille de Soins Électronique et 1/3 payant). Étaient également dénoncées, l'absence de décision du gouvernement concernant la prise en charge de l'Allocation Complémentaire de Retraite, ainsi que l'augmentation des cotisations sociales année après année.

Le 14 novembre 2005, à l'exception de deux organisations patronales, les accords tripartites « Te Autaeaeraa » étaient signés par toutes les organisations professionnelles représentatives, par deux syndicats de salariés et le gouvernement. En signant ces accords les employeurs acceptaient d'augmenter de 6 000 XPF par mois tous les salariés car ils obtenaient en contrepartie une baisse des cotisations sociales, la prise en charge de l'ACR pour l'avenir et l'engagement du pays « à réduire sa représentation au sein du Conseil d'administration du RGS afin d'accroître la représentation des employeurs du privé ».

Malgré les nombreuses relances à l'occasion des rencontres avec le vice-président, le ministre du travail et les différents ministres, le gouvernement n'a pris à ce jour aucune disposition de nature à respecter sa signature. Les deux sièges supplémentaires n'ont pas encore été accordés aux représentants des employeurs du privé tel alors que dans l'esprit des discussions du 14

novembre 2005. Ces deux sièges étaient le minimum que les employeurs souhaitaient obtenir.

De nombreuses raisons ont été invoquées pour tenter de justifier l'injustifiable à l'occasion de la rencontre globale tripartite du 8 juin dernier parmi lesquelles nous pouvons citer : la nécessité de prendre une loi du pays, l'impossibilité de supprimer le siège du représentant de l'Assemblée de la Polynésie française ou encore l'impossibilité de toucher au siège du représentant des communes.

Preuve que toutes ces raisons n'étaient que de mauvaises excuses, les organisations patronales recevaient dès le lendemain un courrier du président du pays indiquant que le gouvernement s'engageait à faire voter une délibération

**respect des accords tripartites
du 14 novembre 2005.**

accordant aux employeurs du secteur privé 1 siège supplémentaire.

Cette soudaine générosité faisait suite à la déclaration du CEPF qui avait clairement annoncé au président que toutes les organisations membres du CEPF ne participeraient pas aux prochaines rencontres sur la réforme Te Autaeaeraa, désormais baptisée plus sobrement « table ronde sociale » et ceci tant que les employeurs du secteur privé n'obtiendraient pas les deux sièges supplémentaires en respect des accords tripartites du 14 novembre 2005.

Comme nous l'avait très justement fait remarquer le vice-président à l'occasion de notre entrevue du 21 mars dernier, l'année 2006 n'est pas encore terminée, le gouvernement a donc le temps de respecter ses engagements. En cette période de coupe du monde, la balle est donc dans leur camp.

Jacques BILLON-TYRARD
Président



CONSEIL DES ENTREPRISES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES BANQUES
COMITE LOCAL DE
POLYNESIE FRANÇAISE

ASSOCIATION DES
TRANSPORTEURS
AERIENS LOCAUX
DE POLYNESIE FRANÇAISE



ASSOCIATION TAHITIENNE
DES PROFESSIONNELS
DE L'AUDIOTEXTUEL



CHAMBRE SYNDICALE
DES ENTREPRENEURS
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
DE POLYNESIE FRANÇAISE



CHAMBRE SYNDICALE
DES ENTREPRENEURS
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
DE POLYNESIE FRANÇAISE



Fédération
Générale du
Commerce

OPCIF
ORGANISATION PROFESSIONNELLE
DU CONSEIL DE L'INTERIM
ET DE LA FORMATION

S.I.P.O.F.
Syndicat des Industriels de la Polynésie Française



S P C A
Syndicat Professionnel des
Concessionnaires Automobiles

SYNDICAT DES
AGENCES MARITIMES
Au long cours
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE

SYNDICAT DES EMPLOYEURS
DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

UNIMAP
Syndicat professionnel
des acconiers
de la Polynésie Française
Union des Industriels
de Manutention
de la Polynésie Française

